

HONORAIRES DE LOCATION

Hors locaux professionnels et commerciaux

PRESTATIONS	HONORAIRES (TTC)	CHARGE
Locaux d'habitation nus ou meublés (locaux soumis à la loi du 6 juillet 1989)		
Visite, constitution du dossier du locataire, réécriture du bail	8 ou 10€ /m ² de surface habitable (*)	Bailleur
	8 ou 10€ /m ² de surface habitable (*)	Locataire
Etat des Lieux	3€ /m ² de surface habitable	Bailleur
	3€ /m ² de surface habitable	Locataire
TOTAL	11 ou 13€/m² de surface habitable (**)	Bailleur
	11 ou 13€/m² de surface habitable (**)	Locataire
Autres locaux – Hors locaux commerciaux et professionnels (locaux non soumis à la loi du 6 juillet 1989)		
Visite, constitution du dossier du locataire, réécriture du bail	16% TTC du loyer annuel charges comprises, partagés par moitié entre le locataire et le bailleur	Par moitié Locataire / Bailleur
Tous locaux – Hors locaux commerciaux et professionnels		
Rédaction du bail sans recherche de locataire	250 € TTC	Bailleur
Frais d'entremise	250 € TTC	
Etat des lieux d'entrée/de sortie	3€ TTC/m ² de surface habitable	

(*)8€/m² pour un bien situé hors zone tendue et 10€/m² pour un bien situé en zone tendue.

(**)11€/m² pour un bien situé hors zone tendue et 13€/m² pour un bien situé en zone tendue.

Liste des communes situées en zone tendue : Décret n°2013-392 du 10 mai 2013

TVA de 20% incluse

Barème mis à jour le 01/12/2021